



Païement de loyer

Par Alignier

Bonjour, j'ai actuellement un problème de paiement de loyer avec mon agence immobilière. Je suis locataire depuis 2 ans, je n'ai jamais eu le moindre retard de loyer, cependant le mois dernier (29 novembre 2023) j'ai reçu ma quittance ainsi que mon échéance qui m'indiquer qu'il y avait un trop perçu de 200 ? et que donc je n'aurais aucun versement à faire pour le mois de décembre, sauf que j'ai reçu un rappel de loyer impayés, ainsi que la somme à payer pour le mois de janvier (loyer habituel + loyer impayés). Il est écrit noir sur blanc que je n'avais strictement rien à payer pour le mois de décembre sauf que maintenant l'agence me réclame cet argent. Je ne suis pas la seule dans ce cas, plusieurs de mes voisins ont eu le même soucis. Que dois-je faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a une erreur soit sur la quittance et l'échéancier, soit dans votre compréhension de ce document. Commencez par vous rapprocher de l'agence, au mieux prenez rendez-vous et demandez des explications.

Vous pouvez même demander un entretien à plusieurs locataires sur le même sujet.

Il faudrait quand même savoir pourquoi cette différence de 200 euros : est-ce pour la régularisation annuelle des charges ? Votre loyer mensuel est de 200 euros ?

Par Alignier

Mon loyer mensuel est de 377?, 177? sont donné par la CAF, il me reste donc 200? à payer habituellement, mais c'est bien écrit qu'il y aurait un trop perçu de 200,50? et que donc pour le mois de décembre il n'y aurait rien à payer. J'ai contacté l'agence ce matin, elle m'a proposé de me rappeler dans la matinée car elle était occupée, mais aucun appel, j'ai relancé dans l'après-midi mais aucune réponse, j'ai tenté de passer à l'agence mais il n'y avait personne. J'ai en effet contacté plusieurs de mes voisins et ils ont eu le même problème. Je ne sais plus quoi faire, je n'ai plus aucun moyen de contacter l'agence.

Par yapasdequoi

En fin d'année, les employés sont sans doute en congés.

Prenez rendez-vous dès que possible.

L'autre option c'est d'envoyer un courrier RAR à l'agence pour demander un rendez-vous pour une justification de ces sommes.

Il y a peut être eu un décalage entre vos versements et ceux de la CAF.

Il faut tout pointer date par date.

Pour le moment il n'y a aucune raison qui explique ce trop perçu. Vous auriez dû vous méfier.

Si vous devez 200,50 chaque mois, il faut verser cette somme chaque mois sans vous poser de question.

Ou alors il fallait demander des explications quand vous avez reçu ce courrier fin novembre.

Il n'y a pas de miracle (malheureusement).

Par janus2

Si vous devez 200,50 chaque mois, il faut verser cette somme chaque mois sans vous poser de question.

Bonjour,

Si l'appel de loyer du mois de décembre indique qu'il n'y a rien à payer, je ne vois pas pourquoi Alignier aurait malgré cela payé ?

Par Henriri

Hello !

Alignier comme "vous n'avez jamais eu le moindre retard de loyer" et que "cependant le mois dernier (29 novembre 2023)... votre échéance vous indiquait qu'il y avait un trop perçu de 200 ? et donc que vous n'aurez aucun versement à faire pour le mois de décembre", alors vous avez bien compris qu'il y avait une erreur de l'agence. Il vous suffisait de régler votre loyer de décembre en passant éventuellement un coup de fil à l'agence pour signaler l'erreur de l'échéancier.

Depuis l'agence s'est aperçu de son erreur et vous réclame le loyer de décembre, c'est tout à fait normal n'est-ce pas ? Vu que nous sommes le 28 décembre, maintenant versez tout simplement votre loyer de décembre + celui de janvier et la situation est réglée !

A+

Par yapasdequoi

Personne ne le sait à l'heure actuelle. MAIS dans le doute il vaut mieux payer régulièrement.

Il faut savoir pour quelle raison l'échéancier de décembre était à zéro.

L'argent ne tombe pas du ciel par magie. C'est très probablement un décalage de date ou une erreur.